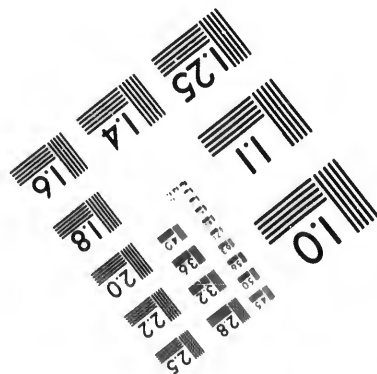
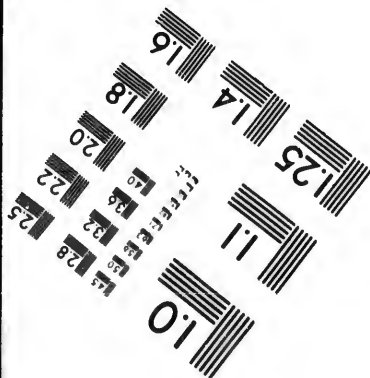
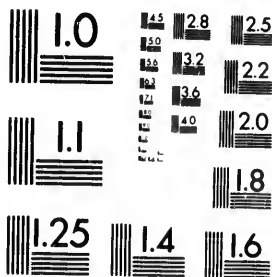


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



15 28 25
18 32 22
20 18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

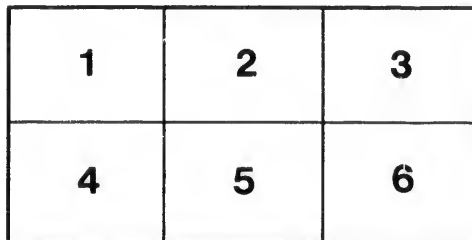
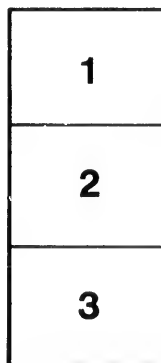
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of Parliament

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

1
1
1
1
1
C
1
a
d

No. 8.

AUX ELECTEURS

LA TAXE DIRECTE

Libéraux en faveur de son Imposition

Il est un obstacle contre lequel se heurtent toujours les libéraux, lorsqu'ils entreprennent de prêcher la réciprocité illimitée : nous voulons parler de la question du revenu.

En effet, les libéraux n'ont jamais été capables de nous dire comment ils pourraient prélever un revenu public, autrement que par la taxe directe, et ils se sont toujours étudiés à éluder ce point.

Mais la question est si importante que chaque électeur devrait la poser aux avocats de la réciprocité illimitée, en exigeant une réponse catégorique. Car, si le percepteur des taxes devait aller de porte en porte, chaque année, chez les cultivateurs et les ouvriers pour imposer le tribut nécessaire aux dépenses du gouvernement il est certain que le scrutin donnerait le coup de mort au projet de nos libéraux.

Il est facile de constater d'une manière précise ce que perdrait le revenu sous la politique Wiman-Cartwright.

En premier lieu, nous perdriions certainement jusqu'au dernier dollar des droits perçus sur les importations des États-Unis au Canada, puisque les libéraux demandent de supprimer toutes les douanes entre les deux pays. En second lieu, le Canada impose-

rait le tarif des États-Unis le long des côtes maritimes, tarif que nous ne ferions pas nous-mêmes, mais relèverait du congrès américain, lequel pourrait établir des droits exorbitants comme ceux du bill McKinley. Le commerce d'importations *per capita* des deux pays serait ainsi assimilé par la mise en vigueur d'un tarif commun contre le reste du monde entier. Nous allons voir ce que perdrait le Canada au point de vue du revenu :

La valeur des importations aux États-Unis, excepté le numéraire et les métaux précieux, s'est élevée en 1888 à \$723,880,000, tandis que l'an dernier elle se montait à \$800,000,000, ce qui représente \$12.70 par tête pour une population de 63,000,000.

La valeur des importations au Canada s'est élevée l'an dernier à \$121,860,000, ce qui représente \$23.40 par tête pour une population de 5,200,000.

Notre commerce extérieur est donc près du double des États-Unis, relativement à la population, et si le Canada devait être soumis aux mêmes conditions fiscales que celles de nos voisins, il s'en suivrait une diminution de près de 50 o/o dans notre commerce d'importations.

Prenons, par exemple, le cas de nos importations d'Angleterre. En 1880, ces importations s'élevaient à \$43,390,240, soit \$8.30 par tête ; en 1889, à \$42,317,390, soit \$8.25 par tête ; et en 1888, à \$39,298,700, soit \$8.00 par tête.

D'un autre côté, les importations aux États-Unis de la Grande-Bretagne ne s'élevèrent qu'à \$2.75 ou \$3.00 par tête. Sous le régime de la réciprocité illimitée, nos importations de la Grande-Bretagne diminueraient en conséquence de plus de la moitié, ce qui entraînerait une perte considérable du revenu de nos douanes.

Nous aurions également à subir une autre perte, celle des droits sur le sucre que supprime le bill McKinley à partir du premier janvier 1892, et que nous devrions nous aussi abolir si le libre échange existait entre les deux pays.

Nous pouvons donc résumer à peu près comme suit la perte de revenus que nous ferait subir la réciprocité illimitée.

PERTE DE REVENUS.

Perte des droits sur les importations des États-Unis....	\$ 8,220,300
Perte des droits sur les importations de la Grande-	
Bretagne.....	4,788,500
Perte de droits sur le sucre, les fruits, etc., etc.....	3,000,900
Total.....	<u>\$16,009,700</u>

Ces chiffres sont basés sur les rapports officiels du revenu pour l'année expirant le 30 juin 1890. Ils indiquent non pas une perte problématique, mais certaine, de \$16,000,000 annuellement. Comment donc remplacer cette perte énorme? Certains libéraux qui ne se donnent point la peine de réfléchir avant de parler, prétendent que la pratique de l'économie dans l'administration générale de nos affaires, pourrait nous permettre de défrayer les dépenses des divers services publics à même le revenu ainsi diminué. Voyons ce qui en est.

Les dépenses s'élevèrent en 1890 à \$35,994,000, mais comme l'excédent des recettes se montait à \$3,885,893, il suit qu'une réduction de \$12,000,000 dans les dépenses, assimilerait à peu près le revenu aux dépenses, d'après les rapports de l'an dernier, sous la réciprocité commerciale. Mais les charges ou les dépenses fixes du Canada excèdent la somme total du revenu que nous donnerait la taxe indirecte sous le régime du libre-échange avec nos voisins. Les chiffres qui suivent le démontrent.

Revenu de 1890.....	\$39,880,000
Perte sous la réciprocité illimitée.....	16,000,000
	<hr/>
Balance du revenu.....	\$23,880,000

Les charges ou dépenses fixes qui suivent devraient être défrayées à même ce revenu.

Intérêt sur la dette.....	\$ 9,887,250
Subventions aux provinces.....	3,905,000
Fonds d'amortissement.....	1,887,230
Perception du revenu.....	9,183,000
	<hr/>
Total.....	\$24,862,480

Nous voilà donc de suite en présence d'un déficit annuel de \$1,000,000, et cela sans avoir aucunement pourvu à des services comme ceux du gouvernement civil, de la législation, de l'administration de la justice, des travaux publics, de la milice, des sauvages, de la police à cheval, des phares et des côtes, du transport océanique des malles, de l'agriculture, des pénitenciers et d'une foule d'autres services absolument indispensables. En supposant que les libéraux réduiraient les dépenses de ces services au chiffre de celles de 1876, à savoir, \$8,570,000, il resterait encore un DÉFICIT DE PRÈS DE \$10,000,000 DANS LE REVENU, DÉFICIT QU'IL NOUS FAUDRAIT COMBLER NÉCESSAIREMENT PAR LA TAXE INDIRECTE.

Témoignage d'un libéral important !!!

Nous avons sur ce point le témoignage d'un libéral important qui fut longtemps associé au chef du parti dans la prédication de la doctrine de la réciprocité illimitée.

Il s'agit ici de M. E. W. Thompson, l'un des principaux écrivains du *Globe* de Toronto, pendant plusieurs années. M. John Charlton, M. P., ayant cherché à démontrer dans un discours qu'il prononçait à Toronto au mois de janvier dernier, que nous pouvions retirer suffisamment de revenus sous la réciprocité illimitée, sans recourir à la taxe directe, M. Thompson adressa une lettre à la presse, dans laquelle il dit :

“ Les revers de l'opposition fédérale ne seraient-ils pas dus au fait que sir Richard Cartwright et M. Charlton semblent hésiter à arborer le drapeau de la TAXE DIRECTE SUR UNE GRANDE ECHELLE, lorsque ce drapeau flotte déjà assez visiblement. J'avais toujours cru, avant d'avoir lu la démonstration de M. Charlton, que la perte du revenu devant résulter de la réciprocité commerciale, représenterait au moins \$14,000,000, ce que le *Globe* lui-même a souvent prétendu. Peut-être aurez-vous la bonté de dire si les calculs du *Globe* s'accordent avec ceux de M. Charlton. Ce monsieur admet que nous perdriions \$7,000,000 annuellement sur les importations américaines ; mais il paraît oublier un fait que le *Globe* avait l'habitude de dire que l'on ne pouvait décemment ignorer, savoir : remplacement des marchandises de la Grande-Bretagne et du vieux monde par des marchandises américaines sur nos marchés.

Si les marchandises américaines qui font aujourd'hui avantageusement la compétition avec les marchandises européennes devaient entrer en franchise au Canada, tandis que ces dernières seraient frappées de droits de 30 à 40 pour cent, n'est-il pas vrai que les marchandises américaines se substitueraient tellement aux autres que le trésor fédéral dût perdre une autre somme de \$7,000,000, ce qui ferait en tout \$14,000,000 annuellement. Je ne crois pas que le *Globe* se soit trompé dans ses calculs, et cependant M. Charlton n'a pas paru les approuver dans le discours qu'il a adressé aux jeunes libéraux. Il se peut que les gains privés des Canadiens, par la réciprocité illimitée, représenteraient un montant fort supérieur à la perte infligée au revenu public ; mais si nous devions retrancher \$14,000,000 de nos revenus de douane ou même \$10,000,000 pour partager la différence entre l'évaluation du *Globe* et celle de M. Charlton, ne devrions-nous pas avouer en toute honnêteté que LA TAXE DIRECTE SUR UNE GRANDE ECHELLE SERAIT LA CONSÉQUENCE NÉCESSAIRE DE LA RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE.”

La vérité est que la taxe directe suivrait de suite l'adoption de la réciprocité illimitée, aussi sûrement que la nuit suit le jour.

L'opinion de M. Blake.

L'honorable M. Blake, ci-devant chef du parti libéral, s'est abstenu avec tant de soin jusqu'ici, de parler sur la question de la nouvelle politique commerciale, qu'il est impossible de savoir au juste ce qu'il en pense. Nous savons cependant qu'il regarde la taxe directe comme impossible au Canada, et ceux qui la préconisent comme des écervelés. Parlant à Malvern, dans la province d'Ontario, au mois de janvier 1887, M. Blake, qui traitait de la politique fiscale, du libre échange et de la réciprocité illimitée devant détruire les revenus de nos douanes, s'exprimait ainsi :

“ Il n'est pas un homme, quelque convaincu qu'il soit de l'excellence du libre échange absolu pour le Canada, qui ait encore suggéré ou qui puisse suggérer, je crois, un projet praticable pour prélever les grands revenus dont nous avons besoin, autrement qu'en continuant d'imposer des droits très élevés sur les articles semblables à ceux que nous pouvons fabriquer en ce pays, ou sur les matières premières. J'invite le plus ardent libre échangiste à nous offrir une solution plausible de ce problème, et je prétends qu'il est tenu de le faire avant de parler du libre échange comme étant praticable au Canada. Quant à moi je n'ai pas cru ce problème susceptible d'être résolu de nos jours, et quelque chance qu'il ait pu avoir dans le passé de trouver une solution, cette chance a aujourd'hui disparu par suite de la grande augmentation de nos dépenses annuelles et des conditions nouvelles qui nous sont faites. Cette question n'appartient plus au domaine de la politique pratique.”

Il y a dans ces paroles une condamnation formelle de la réciprocité illimitée et un défi à ceux qui la prêchent, d'expliquer comment nous pourrions prélever le revenu public nécessaire sans recourir à la taxe directe—laquelle est jugée impossible par M. Blake—lorsque les droits sur les marchandises américaines auront été abolis.

La taxe directe et les chefs libéraux.

Il n'y a pas longtemps encore—c'était le 31 mars 1882—M. George Washington Stephens prononçait, à la chambre d'assemblée de Québec, ce qu'il croyait être un grand discours sur la question de la vente du chemin du Nord, et il se déclarait carrément en faveur de la taxe directe. Voici ses propres paroles :

“ Je vais faire un aveu sincère, c'est toujours un soulagement pour le cœur..... Ce pays ne sera jamais rien tant que le peuple ne voudra pas se taxer à la façon des municipalités, et

prendre les moyens d'exécuter les entreprises dont il a besoin. Le temps approche rapidement où la taxation directe et municipale deviendra nécessaire ici."

M. Stephens prétendit alors que la prospérité des Etats-Unis était due en grande partie à leur système de gouvernement municipal et de taxes personnelles.

Si l'on répond que M. George Washington Stephens n'est pas une autorité dans son parti, assurément on ne pourra pas soulever une pareille objection contre Sir Richard Cartwright, l'apôtre financier du parti libéral. En 1878, Sir Richard Cartwright déclarait hautement que, s'il n'en tenait qu'à lui, il établirait la taxe directe, telle qu'elle existe en Angleterre, dans le but de mettre fin aux déficits et aux embarras financiers de son administration.

Cette déclaration Sir Richard Cartwright la faisait le 23 février 1878, à la chambre des communes, dans son discours sur le budget. La voici :

" Dans ces circonstances, il est assez naturel que l'on me demande s'il ne serait pas à propos, vu que nous avons depuis deux ans des déficits considérables, d'adopter telles mesures qui rendraient un nouveau déficit matériellement impossible. Eh bien, " je réponds que si nous possédions en Canada une taxe équivalente à la taxe du revenu existant en Angleterre, il est probable que je n'hésiterais pas à conseiller à la chambre d'avoir recours à ce moyen d'augmenter le revenu."

L'impôt sur le revenu (l'income tax) n'est autre chose qu'une taxe directe qui répugnerait profondément à nos populations, et cependant, Sir Richard Cartwright n'hésiterait pas à en recommander l'adoption. Le fameux ministre des finances du gouvernement Mackenzie ne voyait pas d'autre remède aux maux de la situation financière. Pour rien au monde, il n'eût voulu sacrifier ses lubies économiques et adopter la protection qui allait produire un ample revenu à l'Etat; au moyen de taxes indirectes tout en opérant une renaissance industrielle dans le pays.

Avant Sir Richard Cartwright, un autre chef libéral, feu l'honorable M. Holton, s'était également déclaré en faveur de la taxe directe. Qu'on lise le passage suivant du discours prononcé par M. Holton, lorsqu'il était le ministre des finances du ministère McDonald-Dorion en 1863 :

" J'incline à croire que nous pourrions avec beaucoup d'avantage, alléger le fonds général du pays d'un nombre considérable d'items importants, laissant aux municipalités à les fournir au moyen d'une taxe locale. Nous devons aborder la question des taxes courageusement en face, et le moyen d'y arriver, *c'est de familiariser le peuple avec la TAXE DIRECTE*, dont je viens de parler. Si plusieurs de ces items, qui sont d'un caractère strictement

local, étaient payés à l'aide d'une taxe locale imposée par les municipalités, nous aurions fait par là un grand pas vers un système rationnel de taxes.

Conclusion : les chefs rouges sont en faveur de la taxe directe et l'ont été de longtemps. Ils l'imposeraient au pays, si on leur donnait la chance d'arriver au pouvoir. Mais pareille calamité n'est pas imminente, ce qui nous rassure.

Objections contre la taxe directe.

Les libre-échangistes de l'école de Cobden sont en faveur de l'imposition de la taxe directe, et il est possible que les classes riches ne s'y opposent pas trop fortement, parce que l'expérience universelle prouve que c'est le pauvre qui en souffre toujours le plus. Ceux qui ont de grands moyens, de grands intérêts financiers, ne contribuent jamais au trésor public dans la mesure même de leurs richesses. Ce sont les employés, les cultivateurs, les artisans, les ouvriers, que la taxe directe atteint et frappe directement.

Nous reproduisons à ce sujet un extrait d'un rapport d'une commission de l'Etat de New-York, nommée pour s'enquérir du fonctionnement du système de la taxe directe, et dont M. David A. Wells était le président :

“ Nous rappelons aussi que la convention constitutionnelle de 1868 exprima l'opinion que l'on pouvait citer les noms de TRENTE CITOYENS de l'Etat dont la richesse collective (consistant surtout en biens meubles) dépassait de beaucoup la valeur de la propriété mobilière de l'Etat tout entier, pour cette année-là. Sans entrer de nouveau dans les détails, les commissaires diront que l'expérience d'une autre année les a amenés à conclure que les autorités de l'Etat ne réussissent pas, de fait, à imposer—en vertu d'une loi que l'on prétend être mise en vigueur et qui est la cotisation de de tous les biens mobiliers pour leur pleine valeur—la dite propriété mobilière pour une valeur égale à TRENTE POUR CENT du montant de l'évaluation infime de la propriété immobilière, soit pas plus de QUINZE POUR CENT de la valeur réelle de toute propriété située dans l'Etat, et sujette à son contrôle.”

Le régime de la taxe directe prévaut aux Etats-Unis et partout les cultivateurs le combattent ; il ne se passe pas d'années que ceux de l'Etat de New-York ne se réunissent en convention pour discuter les moyens à prendre dans le but de faire disparaître les injustices d'une taxation qui pèse lourdement, et très souvent d'une façon ruineuse sur les classes pauvres, tandis que les riches ne contribuent au revenu public que dans une mesure tout-à-fait disproportionnée à leurs moyens.

Si la politique de la réciprocité illimitée était adoptée, il faudrait nommer toute une armée de percepteurs qui exigeraient de chaque contribuable le paiement en argent de ces taxes et dont les salaires augmenteraient considérablement les dépenses publiques.

Le capitaliste qui aurait un revenu de \$10,000 par année n'hésiterait pas sans doute à donner \$50.00 au gouvernement ; mais le cultivateur, l'artisan, l'ouvrier, tous les autres travailleurs et ouvriers en un mot, qui n'auraient qu'un revenu de \$400 à \$500 par année, seraient plongés dans la misère et le dénuement, s'il leur fallait verser pareille somme dans le trésor public.

-
e
t
t-
e
;
s
0
il

